Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261109-D2026091109-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/09/11/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, MELIARENNE Hervé, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe.

Absent(e)s : HERY Charlène, MICHEL Ellen, VERGNAULT Marie, VIANET Edith, LIBÉ Joëlle

Procuration(s) : HERY Charlène à MELIARENNE Hervé, MICHEL Ellen à MALIGE Sabrina, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane, VIANET Edith à MARTIN Annie

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 02/11/2026
Convocation affichée le : 02/11/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

9- FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ELEVES EXTERIEURS

Madame la maire présente la possibilité de facturation aux communes de résidence des élèves scolarisés à Gourin, non domiciliés à Gourin.

Elle propose d'entrer en contact avec les communes de résidences concernés par des élèves scolarisés dans les classes suivantes :

- Classes bilingues
- Classes ULIS

Madame la maire précise que cette facturation se faisant sur la base d'un accord entre les communes d'accueil et les communes de résidence des élèves. Elle sollicite dons l'autorisation du Conseil Municipal afin d'entrer en discussion avec les communes de résidence concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261109-D2026091109-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE la maire à entrer en discussion avec les communes de résidences des élèves scolarisés dans les classes bilingues et ULIS de la commune de Gourin.

CHARGE la maire de présenter ces accords pour validation au Conseil Municipal à l'issue de ces discussions.

Fait à Gourin, le 09 novembre 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La maire,
Bérangère FRITZ.